



## **FORMULAIRE DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL**

(à déposer en Mairie au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation)

Le matériel est empruntable exclusivement par les particuliers résidant à Saint Etienne de Montluc et ne devra pas quitter le territoire communal.

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date de la manifestation : \_\_\_\_\_

**Demande à emprunter le matériel ci-après désigné** (sous réserve de sa disponibilité effective) :

Désignation du matériel	Quantité	Prix unitaire*	Total
Tables avec pieds pliants (2 m x 0.70 m - 6/8 personnes)		3.60 €	
Grandes tables bois (3 m x 0.70 m - 10 personnes)		4.60 €	
Chaises		0.70 €	
Barrières métalliques		2.00 €	
Tentes de réception (5 m x 5.80 m)		61.00 €	
Livraison par les services techniques (forfait obligatoire)		56.00 €	0.00 €
<b>Montant de la location</b>			<b>0.00 €</b>

\*Tarifs 2017 (délibération du Conseil Municipal du 21/12/2016)

**Le règlement, à réception de la facture, doit être effectué par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et déposé en Mairie.**

**En cas de dégradation du matériel,** le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation.

**En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté,** le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel.

**Le bénéficiaire du prêt du matériel est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction du matériel et les dégâts causés par ce matériel.**

Fait à SAINT ETIENNE DE MONTLUC, le

**Lu et approuvé,  
le demandeur**

**Pour acceptation,  
le régisseur**